



DEUX POIDS, DEUX MESURES

Le **hasard** a voulu que trois rapports aient été publiés quasiment le même jour au début du mois de juillet. Une synchronicité particulièrement révélatrice des évolutions profondes de notre société et des fractures sociales qu'elles induisent.

Le premier rapport émane de l'Inspection générale des finances (IGF) et de celle de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), dont aujourd'hui tout le monde a eu connaissance¹. Son objet : la réduction des dépenses publiques en direction des associations. Bien qu'il soit conscient du fait que « ces économies auront un impact potentiellement significatif sur les politiques publiques considérées, ainsi que sur l'emploi des associations concernées et leurs publics bénéficiaires », le rapport préconise de 1 à 3 milliards d'euros d'économies sur le secteur, 1 milliard d'euros concernant les dépenses directes de l'État, les politiques de la ville ou les programmes égalité femmes-hommes, le soutien à l'enseignement supérieur culturel... et les missions locales qui pourraient voir leurs subventions amputées de 89 millions d'euros². 1 milliard d'euros devait provenir d'un coup de rabot sur les différents régimes du mécénat. Mais il semble que le Premier ministre, ou du moins ses conseillers, aient précisé qu'aucune mesure touchant à la générosité ne figurerait dans le projet de loi de finances pour 2026. *Quid* alors des dépenses directes de l'État ? Un dernier milliard concerne les collectivités territoriales, mais l'État n'en maîtrise pas les dépenses.

Le deuxième rapport émane d'une commission d'enquête sénatoriale à propos des aides publiques accordées aux grandes entreprises³ et dont l'efficacité ou la pertinence laisse pour le moins à désirer. Leur montant global tournerait autour de 211 milliards d'euros⁴. L'une des principales aides visées est le crédit d'impôt recherche (CIR), ayant représenté, en 2023, 171 millions d'euros pour Thales, 36,4 millions d'euros pour Air liquide, 30 millions d'euros pour Vinci, sans

qu'il soit possible de déterminer la part de ces sommes allant réellement à la recherche, celle arrivant dans les dividendes et celle servant à financer des licenciements. L'exemple le plus éclairant du rapport est celui du laboratoire Sanofi qui, en 10 ans, a perçu 1 milliard d'euros de CIR et a supprimé dans le même temps 3 500 postes dans la recherche et le développement !

Enfin, un troisième rapport émanant de l'Insee⁵ révélait que le taux de pauvreté avait considérablement progressé en France depuis le début des années 2000, passant de 8 millions de personnes à 9,7 millions en 2023, soit 15,4 % de la population⁶.

Il est difficile de ne pas mettre ces trois rapports en perspective. Les aides aux grandes entreprises sont incontrôlées et, dans le même temps, il est urgent de rogner sur les aides aux associations à hauteur de 3 milliards d'euros ! Il ne s'agit pas – bien évidemment – de supprimer toutes les premières, mais peut-être de mieux en contrôler l'attribution et l'efficacité. 3 milliards d'euros devraient ainsi pouvoir être facilement trouvés sur ce terrain. En revanche, les pouvoirs publics auraient tout intérêt à prendre conscience du rôle des associations dans la lutte contre la pauvreté et pour la cohésion sociale. Si leurs moyens sont à nouveau réduits, combien d'enfants ne seront plus accueillis en crèche, combien de personnes âgées n'auront plus de soutien à domicile, combien de jeunes se verront privés de centre aéré ou de colonie de vacances, combien de Français auront encore accès à la culture ?

Il y a sûrement des économies à faire dans les dépenses de l'État, mais encore conviendrait-il de ne pas se tromper de cible et de mettre en perspective l'intérêt général de nos concitoyens et celui – plus identifié – de certains actionnaires qui ne manqueront pas de répondre, afin de manifester leur attachement à leur pays, qu'ils ont toujours la possibilité de se délocaliser. ■

1. IGF, IGÉSR, « Revue des dépenses publiques en direction des associations », n° 2025-M-002-03 (IGF) et n° 24-25 129R (IGÉSR), mai 2025, publié le 20 juill. 2025; v. égal. en p. 6 de ce numéro.
2. On se souvient de la coupe

budgétaire de 3 millions d'euros de la région Pays de la Loire en début d'année en direction des missions locales chargées d'un programme de lutte contre le décrochage scolaire. Et l'on découvre depuis son impact sur les adolescents

en milieu rural aussi bien qu'à Nantes et dans les grandes villes.
3. Sénat, commission d'enquête sur l'utilisation des aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants, rapp. n° 808, 1^{er} juill. 2025.
4. *Ibid.*

5. Insee, « Niveau de vie et pauvreté en 2023 », *Insee Première* n° 2063, juill. 2025.
6. Il était à 14,4 % en 2022. 650 000 personnes supplémentaires ont basculé dans la pauvreté en l'espace d'une année.